



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10 04 26

ID : 013-211301049-20260330-AM2026_156-AI



ARRETE DU MAIRE N° 2026-156

permanent

Pôle : Administration générale

Délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Laure WALTHER, première adjointe au maire

Nomenclature ACTES : 5.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18 ;
VU la délibération N°2026-03-02 du conseil municipal en date du 29 mars 2026 fixant à huit le nombre d'adjoints au maire,
VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 29 mars 2026 constatant l'élection de Madame Marie-Laure WALTHER en qualité de première adjointe au maire.

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des affaires communales rendent nécessaire une délégation de fonctions aux adjoints au maire.

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonctions

Madame Marie-Laure WALTHER, première adjointe au maire, reçoit délégation de fonctions, sous la surveillance et la responsabilité du maire, dans les domaines suivants :

- Culture,
- Tourisme,
- Patrimoine et traditions.

Article 2 : Délégation de signature

Pour l'exercice de ses fonctions, Madame Marie-Laure WALTHER reçoit délégation de signature pour tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances relevant des domaines précités.

Article 3 : Limitation

Aucun engagement de dépenses ne pourra être effectué sans l'accord préalable du maire ou de son représentant dûment habilité.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services et le responsable de service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le sous-préfet d'Istres, notifié à l'intéressée et publié sur le site de la ville.

Fait à Sausset-les-Pins, le 30 mars 2026

Notifié à l'intéressée le :
Signature



Le maire,
Maxime MARCHAND